

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

MAIRIE
D'OCCAGNES
Chemin de l'Eglise
61 200 OCCAGNES

Tél 02.33.67.22.30

CONSEIL MUNICIPAL **Séance du lundi 4 avril 2022** **à 20 heures.**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. ALLAIS Héloïse, ANCERNE Jérôme, BIJAULT Joël, BLANCHE Frédéric, BOURDELAS Karine, DUVAL Corinne, GROSSE Alain, LAIGNEL Frédéric, LÉONI Sylvain, et ROGER Michel

Absents excusés : MM. BARBIER Philippe (ayant donné pouvoir à M GROSSE Alain), KHATTABI Abderrahim (ayant donné pouvoir à DUVAL Corinne), RICHARDSON Mireille (ayant donné pouvoir à M ROGER Michel),

Absents non excusés : MM BOSSUT Anthony,

Secrétaires de séance : MM. BLANCHE Frédéric et ROGER Michel

Date de convocation : 28 mars 2022

Le Conseil Municipal a lieu en présence de Madame Caroline BARDIN-GIRARD Inspectrice Divisionnaire et Conseillère aux Décideurs Locaux de la Commune.

Madame ALLAIS Héloïse est absente pour les premiers points et la présentation de Madame Caroline BARDIN-GIRARD.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 FÉVRIER 2022 :

Le compte rendu du conseil en date du 21 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉLIB 007-2022 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 :

Madame Le Maire rappelle les taux communaux d'imposition pour l'année 2021,

- Taxe foncière bâtie : 35.67%
- Taxe foncière non bâtie : 15.34%

Des simulations sont présentées aux membres présents afin d'étudier une augmentation des taux des impôts :

population

686

Taux Bâti	2021	2%	4%	6%
Taux	35.67%	36.38%	37.10%	37.81%
produit attendu	134 868.00	137 552.87	140 275.10	142 959.61
par habitant	196.60	200.51	204.48	208.40

Taux Non Bâti	2021	2%
Taux	15.34%	15.65%
produit attendu	16 874.00	17 215.00
par habitant	24.60	25.09

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité décide :

- D'AUGMENTER la taxe foncière bâtie de 4%
- De NE PAS AUGMENTER la taxe foncière non bâtie.
- DE VOTER les taux suivants pour 2022 :
 - Taxe foncière Bâtie : 37.10 %
 - Taxe foncière non bâtie : 15.34 %

3. DÉLIB 008-2022 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Arrivée de Madame ALLAIS Héloïse à 20H26.

061034
SGC FLERSEtat II-2
Exercice 2021

31400 - OCCAGNES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-31 556,84		-48 607,03		-80 163,87
Fonctionnement	282 269,87	20 503,00	56 551,17		318 318,04
TOTAL I	250 713,03	20 503,00	7 944,14		238 154,17
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	250 713,03	20 503,00	7 944,14		238 154,17

Après présentation du comparatif du Budget Primitif 2021 et du Réalisé 2021 en présence de la Conseillère aux Décideurs Locaux Madame BARDIN-GIRARD, il apparaît que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 56 551, 17 € pour 2021,
- un déficit d'investissement de 48 607, 03€ pour 2021,

- et un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 37 242.00€ en raison de la fin des travaux de l'aire de jeux de François Martin et de l'achat d'une camionnette.

Madame Le Maire sort de la salle et le Premier Adjoint, Monsieur BIJAULT procède au vote du Compte Administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021. Madame le Maire revient en salle de réunion.

4. DÉLIB 009 -2022 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Il a été montré aux membres du Conseil Municipal présents que les écritures dressées par le receveur sont identiques au Compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2021.

5. DÉLIB 010 -2022 : AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Comme détaillé ci-dessus, le résultat de clôture n'appelle aucune observation des membres présents. L'affectation du résultat 2020 sera répartie sur le Budget Primitif 2022 comme suit :

• En solde d'exécution d'Investissement reporté (art. 001) :	80 163. 87€
• En reste à réaliser de dépenses d'Investissement (chap. 21) :	37 242.00€
• En excédent antérieur reporté en Fonctionnement (art. 002) :	200 912. 17€
• En excédent de fonctionnement (art. 1068) :	117 405. 87€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité, accepte cette affectation de résultat comme détaillé ci-dessus.

6. DÉLIB 011-2022 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

LE CONSEIL MUNICIPAL

A voté, à l'unanimité, le Budget Primitif communal 2022 s'équilibrant en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

• Section de fonctionnement :	419 869. 62€
• Section d'investissement :	209 984. 18€

7. DÉLIB 012-2022 : VOTE DES SUBVENTIONS 2022 :

Madame Le Maire rappelle la répartition de 2021, pour un montant de 1 450€ :

✓ Rayon de soleil :	250€
✓ Association des anciens combattants :	150€
✓ Association des parents d'élèves :	300€
✓ Association pour la sauvegarde de l'Eglise de Cui :	350€
✓ Association du club au Fil des jours :	150€
✓ Comité sports et loisirs :	250€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité, DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- | | |
|---|--|
| ✓ Rayon de soleil : | 300€ |
| ✓ Association des anciens combattants : | 200€ + gerbes les 8 mai et 11 novembre |
| ✓ Association des parents d'élèves : | 300€ |
| ✓ Association pour la sauvegarde de l'Eglise de Cui : | 350€ |
| ✓ Association du club au Fil des jours : | en stand-by |
| ✓ Comité sports et loisirs : | 250€ |

Les sommes nécessaires seront portées au budget 2022 à l'article 65748.

8. QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux de l'entreprise Scelleur Paysage sur l'aire de jeux du lotissement François Martin,
- Rappel des horaires des permanences pour les élections présidentielles,
- Préparation des permanences pour les élections législatives,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40

Les conseillers municipaux
ALLAIS Héloïse

Les secrétaires
BLANCHE Frédéric

Le Maire
BOURDELAS Karine

ANCERNE Jérôme

ROGER Michel

BIJAULT Joël

DUVAL Corinne

GROSSE Alain

LAIGNEL Frédéric

LÉONI Sylvain